

# RETRAITES : 2010, année de tous les dangers !

Le débat sur les retraites est lancé !

Comme à leurs habitudes, Gouvernement et Patronat organisent un concert de surenchères, afin de déstabiliser la population, la désinformer et engager tous les salariés du pays dans un sentiment de résignation.

Objectif : remettre en cause l'âge légal de la retraite à 60 ans, remettre en cause les départs anticipés pour les carrières longues, allonger globalement la durée de cotisation pour avoir droit à une retraite à taux plein, appauvrir les futurs retraités.

Loin de revêtir seulement un caractère économique, la volonté gouvernementale et patronale s'inscrit dans une démarche idéologique, dans la droite ligne qui consiste à remettre en cause tous les acquis du Conseil National de la Résistance et leurs améliorations qui depuis ont été apportées.

Cette volonté s'inscrit également contre un système de retraite – la répartition – qui conduit, dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, à ce que les cotisations issues des salaires des actifs (salaire socialisé) financent les retraites du moment.

A l'inverse, un système par capitalisation – chacun cotise pour sa retraite future – constitue un danger de tous les moments, puisque soumis aux dérégulations boursières, aux aléas de la santé économique avec le risque en cas de crack boursier que chacun se retrouve avec rien. L'exemple est flagrant avec les fonds de pension Anglais ou Américains.

Evidemment, le système par répartition sort les sommes consacrées à la retraite des circuits financiers traditionnels et spéculatifs, et cette manne, les banques voudraient bien se l'accaparer pour accroître leurs profits.

Un peu plus de **6 % du Produit Intérieur Brut sur les 20 prochaines années**, telle est la somme annoncée par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) et les experts de tout poil, et à laquelle devrait faire face la société pour maintenir le niveau et l'âge de la retraite actuels. **Cela correspond à 0.37 % du même PIB chaque année.** Ce n'est pas la mer à boire finalement, rapproché des milliards de cadeaux fait aux entreprises et aux banques. Les mêmes experts omettent pourtant de dire que si nous devons brutalement passer d'un système par répartition à un système par capitalisation, c'est 50 % du PIB, qui chaque année devrait être consacré au financement des retraites pour garantir le niveau actuel.

La Cgt vous propose une toute autre logique qui s'inscrit dans le maintien voire une progression des acquis :

- **L'âge légal** du départ à la retraite doit être maintenu à 60 ans, à taux plein avec un montant minimum de 75 % du revenu à la cessation d'activité,
- Anticipation du départ à taux plein pour les salariés qui exercent un métier pénible,
- Acquisition de trimestres pour les jeunes à partir de 18 ans durant les années d'études moyennant une cotisation forfaitaire,
- **Pérenniser l'AGFF** (Association de Gestion pour le Financement des Fonds) ARRCO-AGIRC permettant aux salariés de financer leur régime complémentaire de 60 à 65ans, et pour laquelle doit avoir lieu une renégociation de la convention à la fin 2010,
- En matière de financement, la réforme nécessaire aujourd'hui est un enjeu majeur et est concomitante avec l'ensemble des pans de la protection sociale. Elle doit s'articuler autour des axes suivants :

⇒ La contribution des employeurs doit demeurer une cotisation prélevée dans l'entreprise et assise sur les salaires (et non sur le consommateur),

6 % du Produit Intérieur Brut sur les 20 prochaines années, cela correspond à 0.37 % du même PIB chaque année.

L'âge légal du départ à la retraite doit être maintenu à 60 ans.

Pérenniser l'AGFF.

Il faut mettre un terme à toute forme d'exonération de cotisation.

- ⇒ L'ensemble des éléments qui constituent le salaire ainsi que les revenus financiers des entreprises doivent être intégrés dans l'assiette ou la base de calcul des cotisations,
- ⇒ **La modulation du taux de cotisation des employeurs** doit se faire selon les rapports masse salariale/valeur ajoutée et revenus financiers/valeur ajoutée, pénalisant ainsi les entreprises à faible masse salariale et à forts revenus financiers par rapport à la valeur ajoutée.
- ⇒ Enfin **il faut mettre un terme à toute forme d'exonération de cotisation** des employeurs, et réfléchir si nécessaire à l'augmentation de leurs cotisations.

L'être humain doit être au cœur du développement de la société. Les partisans de la remise en cause de notre système de retraite évoquent l'allongement de la durée de vie. Loin d'être un handicap, cela constitue une chance pour notre pays. C'est la conséquence louable de progrès en matière de santé et d'état sanitaire de la France. C'est donc un progrès social, partie intégrante de tout progrès économique. Qui peut s'en plaindre ?

Ce qui menace les retraites : le niveau du chômage et de la précarité.

Ce qui **menace** les retraites, ce n'est pas l'allongement de l'espérance de vie mais **le niveau du chômage et de la précarité**.

Il est clair que cela suppose un redéploiement, voire une redistribution des ressources financières de notre pays : moins pour les spéculateurs et les boursicoteurs, plus pour les salariés et les retraités ; moins pour les profits, plus pour les salaires et notamment les cotisations des employeurs qui constituent la part socialisée des salaires.

Les salariés et les retraités de ce Pays sont attachés à leur système de retraite qui a fait ses preuves !

Selon les sondages, 65 % des personnes interrogées se déclarent prêtes à intervenir pour défendre leur retraite ou future retraite.

Le système de retraite en France se porte bien pourvu que nous lui en donnions les moyens !

Les moyens nécessaires, ce sont les salariés qui partout peuvent et doivent se mobiliser pour agir et contrecarrer les mauvais coups à venir du Pouvoir et du Patronat.

**Tous ensemble, agissons pour les retraites !  
Mobilisons nous pour notre avenir et celui de nos enfants !**

**Ensemble,  
le 23 mars pour les salaires,  
l'emploi et la retraite.**

**Soutenez la CGT, rejoignez là !**

**Bulletin d'adhésion**

Nom Prénom .....

Adresse .....

TELEPHONE .....

Organisme .....

Adresse .....

TELEPHONE .....

Signature .....

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à renvoyer à la Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux 263 Rue de Paris Case 536 93515 Montreuil Cedex  
Email [fede@orgasociaux.cgt.fr](mailto:fede@orgasociaux.cgt.fr) FAX 01 48 59 24 75 Téléphone 01 48 18 83 56